



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOT-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°47-2016-069

PUBLIÉ LE 26 AOÛT 2016

Sommaire

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2016-08-25-001 - Arrêté fixant la liste des candidatures enregistrées pour le premier tour de l'élection départementale partielle le Livradais (2 pages)

Page 3

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Secrétariat Général
Direction de la réglementation
et des libertés publiques
Bureau des élections
et de la réglementation

**Arrêté n°
fixant la liste des candidatures enregistrées
pour le premier tour de l'élection départementale partielle du canton Le Livradais
des 11 et 18 septembre 2016**

**Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de L'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2016-06-29-003 du 29 juin 2016 portant convocation des électeurs du canton Le Livradais pour procéder à l'élection d'un binôme de conseillers départementaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2016-06-30-005 du 30 juin 2016 modifié fixant le délai de dépôt des déclarations de candidature et la date limite de dépôt auprès de la commission de propagande des documents à envoyer aux électeurs pour l'élection départementale partielle du canton le Livradais des 11 et 18 septembre 2016 ;

Considérant le tirage au sort effectué à la préfecture de Lot-et-Garonne le 25 août 2016 ;

Considérant les récépissés définitifs délivrés aux binômes de candidats ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 : La liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée en vue du premier tour de l'élection départementale partielle du canton Le Livradais le 11 septembre 2016, est arrêtée ainsi qu'il suit :

N° DU PANNEAU D'AFFICHAGE	BINÔMES DE CANDIDATS		REMPLAÇANTS DES CANDIDATS DU BINÔME	
1	ALICOT Alain	ANTOINE Brigitte	GONÇALVES Auguste	CORNIER Chrystelle
2	CADIOT Daniel	VARIN Laurence	BOUSQUET- CASSAGNE Etienne	PAIN Hélène

N° DU PANNEAU D’AFFICHAGE	BINÔMES DE CANDIDATS		REMPLAÇANTS DES CANDIDATS DU BINÔME	
3	BORDERIE Jacques	LABIT Marie	STUYK Gérard	BESSON Séverine
4	JEANNEAU Pierre	LAFINESTRE Karine	BEGHIN Hervé	TEXEIRA Martine
5	DUS Mélanie	FRANCHETTO Claude	KOZUB Maryline	GALINOU Xavier

Article 2 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des maires du canton Le Livradais et sera affiché dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l’État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 25 août 2016

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Jacques RANCHERE